

2023-11-30-01 : Modification de la composition des commissions thématiques de la CCVHA

L'an deux mille vingt trois, le trente novembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :50
Membres présents :35
Pouvoirs :7
Quorum :26
Votants :42
Votes pour :42
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 24/11/2023
Date d'affichage: 08/12/2023

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Jean-Pierre BOISNEAU, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Sébastien DROCHON, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Christian MASSEROT, Pascal CHEVROLLIER, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Liliane LANDEAU, Joël ESNAULT, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Juanita FOUCHER, Marie-Hélène LEOST, Michel THÉPAUT, Emmanuel CHARLES Marie-Hélène LEOST, Michel BOURCIER, Michel THÉPAUT, Yamina RIOU, Emmanuel CHARLES

Pouvoirs :

Pascal CHEVROLLIER donne pouvoir à Jean PAGIS, Muriel NOIROT donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Marie-Ange FOUCHEREAU

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20231130-2023-11-30-01-DE
Date de réception préfecture : 08/12/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-21 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU la délibération n°2020-06-25-32 du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2022 relative à la création et composition des commissions thématiques de la CCVHA ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT que les communes des Hauts-d'Anjou et d'Erdre-en-Anjou ont émis le souhait modifier leurs représentants au sein de certaines commissions thématiques de la CCVHA comme décrit en annexe ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **De valider la composition des commissions thématiques de la CCVHA ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

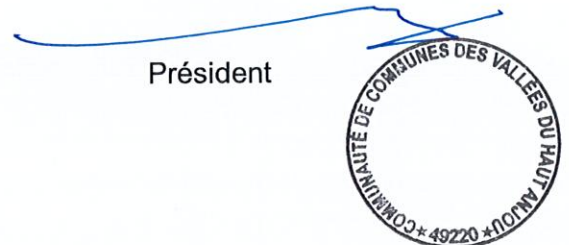
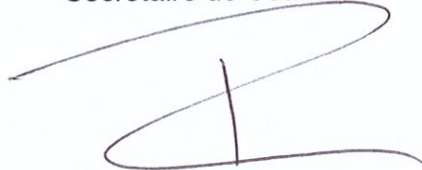
Fait et délibéré en séance
le 30 novembre 2023
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Marie-Ange Fouchereau

Secrétaire de Séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département..

Accusé de réception en préfecture
N°2023-1860261-1
Date de réception en préfecture : 08/12/2023